

**PROVINCE DE QUÉBEC**

35<sup>e</sup> LÉGISLATURE

2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 30 MAI 1996

---

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 30 mai 1996*

Aujourd'hui, à neuf heures quarante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 6    Loi n<sup>o</sup> 2 sur les crédits, 1996-1997

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.